

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, Maire**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, M. Yvonnick Besson, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, Mme Muriel Deudé, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Dominique Poilane (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Christelle Amiaud (procuration à M. Benoît Payen), Mme Patricia Mary (procuration à Mme Blandine Elain), Mme Marie-Claude Bailliard (procuration à Mme Marie-Gabrielle Carré), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Madame le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 27 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

**ADMINISTRATION GENERALE
FINANCES
Décisions budgétaires**

- ♦ **Budget principal - décision modificative n°2 - approbation**

Madame le Maire expose les faits.

Elle informe de la nécessité de procéder à quelques ajustements d'écritures comptables en investissement sur le budget principal de l'exercice 2024 tels que présentés dans le tableau joint à la présente délibération.

Elle indique que les modifications portent tout d'abord sur la réalisation d'une étude destinée à chiffrer les travaux de réaménagement d'une partie des locaux du centre médicosocial, pour un montant estimé à 5 K €.

Par ailleurs, il convient de provisionner la somme de 40,4 K €, rendue nécessaire au titre de la sécurisation de la piste d'athlétisme.

Il est également proposé d'ajuster les crédits relatifs aux études de requalification de la place Saint Jacques, de la rue Olivier de Clisson et de la route de Gorges, pour un montant de 5 K €. Il convient également d'inscrire les crédits pour l'achat de véhicules (61 K €), pour grande partie compensés par le remboursement de l'assureur suite au vol du polybenne (53 K €).

En outre, il convient d'approvisionner le compte 10222 pour permettre la restitution de la TVA obtenue par la collectivité suite à la destruction d'un bien de moins de 10 ans ayant au préalable bénéficié du FCTVA.

Enfin, il convient de prendre en compte le versement d'une recette de FCTVA non prévue au budget 2024 (58,4 K €).

Madame le Maire propose d'adopter la présente décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2024.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Xavier Bonnet, adjoint délégué aux finances et à l'aménagement du territoire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-11 et L.2322-1,

VU la délibération n°23.12.08 du Conseil municipal en date du 21 décembre 2023, adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU la délibération n°24.03.11 du Conseil municipal en date du 28 mars 2024 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2024,

VU la délibération n°24.05.08 du Conseil municipal en date du 23 mai 2024 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

VU le projet de décision modificative n°2 jointe à la présente délibération,

VU l'avis émis par la commission "finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale", réunie le 26 septembre 2024,

**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2024 telle qu'elle est présentée,

PRÉCISE que le nouveau montant du budget principal de l'exercice 2024 est arrêté comme suit :

		Dépenses	Recettes
Crédits 2024 + BS + DM 1	Fonctionnement	13 495 633,00	13 495 633,00
Décision modificative n°2	Fonctionnement	0	0
Total de la section de fonctionnement	Fonctionnement	13 495 633,00	13 495 633,00
Crédits 2024 +BS + RAR+ DM 1	Investissement	13 465 126,13	13 465 126,13
Décision modificative n°2	Investissement	111 464,00	111 464,00
Total de la section d'investissement	Investissement	13 576 590,13	13 576 590,13
Total du budget		27 072 223,13	27 072 223,13

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance

Laurence Luneau
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **09 OCT. 2024**

- son affichage le **14 OCT. 2024**

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20241003-DEL-241002-DE
Date de télétransmission : 09/10/2024
Date de réception préfecture : 09/10/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.